

Société Générale SCF
Société Anonyme au capital de 150.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
479 755 480 RCS NANTERRE

**Rapport de la qualité des actifs financés et, respectivement,
à leur encours d'obligations foncières au 31 mars 2023**
(Instruction n° 2022-I-04 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés et, respectivement, à leur encours d'obligations foncières et de financement de l'habitat)

Introduction

Société Générale SCF (SG SCF) est une filiale détenue à 100% par Société Générale dont l'objet est de refinancer un portefeuille de prêts ou d'expositions sur le secteur public et sur les collectivités territoriales octroyés par le Groupe au moyen de l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation S&P et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SCF peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations Foncières (dits passifs privilégiés),
- à l'actif figurent les prêts collatéralisés octroyés par SG SCF à Société Générale.

Le portefeuille de prêts est apporté en garantie à SG SCF, en contrepartie de prêts collatéralisés octroyés par SG SCF à Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SCF.

I. Prêts garantis

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

Pays et Nature d'exposition (en milliers d'euros)	Prêts Encours au 31/03/2023	Provisions au 31/03/2023	Dont encours des créances douteuses au 31/03/2023
France			
Communes et Groupements de Communes	5 332 096		
Departements	2 453 720		
Expositions garanties par Agences de credit export	2 350 687		
Regions	1 219 829		
Universites, syndicats (transport, gestion des eaux)	1 024 942		
Etablissements de Sante	891 799		
Autres	232 180		
Souverain	154 214		
Royaume-Uni			
Expositions garanties par Agences de credit export	791 442		
Corée du Sud			
Expositions garanties par Agences de credit export	639 318		
Institution supranationale			
Expositions garanties par Supranational	466 075		
Allemagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	372 259		
Qatar			
Souverain	295 172		
Belgique			
Expositions garanties par Agences de credit export	87 683		
Regions	65 000		
Expositions garanties par Regions	31 500		
Espagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	124 605		
États-Unis d'Amérique			
Expositions garanties par Agences de credit export	38 921		
Danemark			
Expositions garanties par Agences de credit export	37 618		
Autriche			
Expositions garanties par Agences de credit export	19 451		
Finlande			
Expositions garanties par Agences de credit export	9 687		
Total	16 638 197		

Dont expositions se rapportant à des contrats mentionnés au premier alinéa de l'article L. 6148-4 du code de la santé publique (en milliers d'euros)	Prêts Encours au 31/03/2023	Provisions au 31/03/2023	Dont encours des créances douteuses au 31/03/2023
France:			
Etablissements de Santé	68 904		

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Prêts Encours au 31/03/2023	Prêts Nombres au 31/03/2023
0	129 816	68
1	166 436	211
2	316 750	272
3	413 027	220
4	707 241	294
5	994 533	280
6	939 593	275
7	998 620	294
8	684 593	186
9	1 033 719	157
10	1 257 151	153
11	1 262 986	261
12	1 013 433	256
13	872 470	228
14	911 702	181
15	511 645	151
16	830 546	155
17	1 154 767	158
18	590 725	104
19	741 034	77
20	281 159	16
21	82 970	16
22	138 277	14
23	138 317	12
24	117 192	19
25	61 638	6
26	162 068	9
27	66 838	12
28	12 638	1
29	46 314	5
Total	16 638 197	4 091

Par ailleurs, Société Générale SCF dispose d'expositions sur des entités du secteur public sous la forme de comptes ouverts dans les livres de la Banque de France, pour un montant non significatif au regard de son bilan. Ce montant s'élève à 25 K€ au 31 mars 2023.

III. Autres expositions

- A. Titres, expositions et dépôts dont sont débiteurs des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement bénéficiant du premier, second ou troisième échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2023	Expositions au 31/03/2023	Dépôts au 31/03/2023	Notations externes S&P/Moody's/Fitch	Echelon de Qualité de Crédit
France					
Société Générale SA			299 154	A-1/P-1/F1	2ème
Total			299 154		

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2023	Expositions au 31/03/2023	Dépôts au 31/03/2023
Disponible			14 154
< 1 an			285 000
Total			299 154

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours et des instruments financiers à terme sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen lorsqu'elles bénéficient du troisième meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du Code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit ;

NEANT

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7) :

NEANT

IV. Remboursements anticipés

Pays et Nature d'exposition (en milliers d'euros)	Montant des RA enregistrés au cours du	Moyenne des encours en fin de mois	Taux de RA au cours du premier trimestre
France			
Communes et Groupements de Communes	3 220	5 378 091	0,24%
Departements	6 400	2 481 230	1,03%
Expositions garanties par Agences de credit export	16 507	2 339 531	2,82%
Regions	0	1 227 296	0,00%
Universites, syndicats (transport, gestion des eaux)	0	1 035 970	0,00%
Etablissements de Sante	0	899 074	0,00%
Autres	0	234 250	0,00%
Souverain	0	155 687	0,00%
Royaume-Uni			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	786 683	0,00%
Corée du Sud			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	630 798	0,00%
Institution supranationale			
Expositions garanties par Supranational	0	465 684	0,00%
Allemagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	374 352	0,00%
Qatar			
Souverain	0	292 344	0,00%
Belgique			
Regions	0	65 000	0,00%
Expositions garanties par Agences de credit export	0	58 455	0,00%
Expositions garanties par Regions	0	31 500	0,00%
Espagne			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	128 292	0,00%
États-Unis d'Amérique			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	41 847	0,00%
Danemark			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	37 618	0,00%
Autriche			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	21 114	0,00%
Finlande			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	11 230	0,00%
Norvège			
Expositions garanties par Agences de credit export	0	2 629	0,00%
Total	26 126	16 698 675	0,63%

V. Liste des numéros internationaux d'identification des titres

La liste des codes ISIN des émissions en vie se trouve au chapitre VIII sur la structure des échéances.

VI. Expositions aux risques de marché, de crédit et de liquidité

En vision sociale, les risques auxquels Société Générale SCF est exposé restent très limités puisqu'au bilan, face aux émissions d'obligations foncières inscrites au passif figurent des prêts sécurisés avec Société Générale qui reproduisent exactement les mêmes conditions de montant, et de maturité que celles des émissions.

Nonobstant cela, les risques structurels de Société Générale SCF restent couverts par les dispositifs du groupe Société Générale dont les principes et les normes sont appliqués.

En vision par transparence, c'est-à-dire en cas de défaut de la Société Générale, l'exposition porterait sur les actifs remis en garantie qui remonteraient à l'actif du bilan de Société Générale SCF. Les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité et de change sont ici suivis et couverts par le respect des ratios réglementaires et des engagements contractuels requis par les agences de notation.

1. Risque de marché

Concernant le risque de marché, SG SCF n'a pas vocation à supporter de risque de marché et n'y est donc pas exposé.

2. Le risque de change

En matière de risque de change, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture euros/dollars. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ses émissions et respecte donc la limite de + 0,63 millions d'euros. Il est à noter qu'il n'y a plus d'émissions en US dollars en vie au 31 mars 2023, la dernière ayant été remboursée en mai 2019.

Le risque de change peut également être apprécié en transparence, en prenant en compte le portefeuille de couverture qui est principalement composé de créances libellées en euros et en US dollars. Au 31 mars 2023, les créances libellées en euros représentent 89% du portefeuille et celles en US dollars à hauteur de 11%.

Afin de se prémunir contre ce risque de change, Société Générale SCF a pris l'engagement de mettre en place des swaps de couverture de taux d'intérêt et de change sur le portefeuille de couverture avec une contrepartie de swap éligible et ce sous réserve de la dégradation de la notation de Société Générale en dessous d'un certain seuil imposé par les agences de notations. Il est également prévu qu'en cas de mise en place du contrat de couverture mentionné au paragraphe précédent, alors que Société Générale SCF continue à recevoir les paiements au titre des prêts octroyés à Société Générale et non pas au titre des créances éligibles, Société Générale SCF devra conclure des contrats de couverture avec Société Générale afin de neutraliser les effets des contrats de couverture conclus.

3. Le risque de crédit

Société Générale SCF porte un risque de crédit direct sur Société Générale qui est son unique débiteur au titre des prêts qu'elle lui consent. Ce risque de crédit est toutefois couvert par :

- L'apport en garantie d'un portefeuille de créances qui répondent aux critères d'éligibilité réglementaires ;
- L'application d'un niveau de couverture minimum requis par la réglementation à 105%, revu et certifié par le contrôleur spécifique trimestriellement ;
- L'application du taux de surdimensionnement exigé par les agences de notations et revu trimestriellement.

Il existe également un risque de crédit par transparence sur le portefeuille d'actifs remis en garantie. Le portefeuille d'actifs étant constitué exclusivement d'expositions sur le secteur public, dont la grande majorité a une notation minimum de AA-, celui-ci présente un taux insignifiant de défaut observé proche de 0%.

4. Risque de taux d'intérêt

En matière de risque de taux, Société Générale SCF applique les principes et les normes de gestion définis par le Groupe Société Générale.

Par ailleurs, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec le prêt sécurisé, au besoin, au moyen de **swaps de micro-couverture** (taux fixe contre Euribor 3M, taux structuré contre Euribor 3M).

Répartition des encours de swaps (notionnels) au 31 mars 2023 :

(En milliers d'euros)	Total des notionnels au 31/03/2023	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre EURIBOR 3 MOIS			
Micro couverture sur obligations foncières	220 000	100,00%	0,00%
Taux structuré contre EURIBOR 3 MOIS			
Micro couverture sur obligations foncières	150 000	100,00%	0,00%
Total	370 000	100%	0%

Un jeu de limites, fixé par le Comité Financier du Groupe, encadre la variation de la sensibilité de la valeur actuelle nette financière du bilan, définie comme la différence entre un calcul en scénario central et un scénario choqué obtenu en appliquant des chocs de taux déterminés.

L'analyse de risque structurel de taux repose principalement sur quatre scénarios distincts : la variation des taux de -10 bps, de +10 bps, un scénario de stress à la baisse (-100 bps) et un scénario de stress à la hausse (+100 bps).

Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

31-mars-23					
Entity	Scenario	Maturity	Sensi	Threshold current	Limit current
Société Générale SCF	+10bps	Short-term	0,00	-0,04	-0,05
		Mid-term	0,00	-0,06	-0,08
		Long-term	0,00	-0,10	-0,13
		Global	0,00	-0,20	-0,25
	+100bps	Short-term	0,01	-0,40	-0,50
		Mid-term	0,00	-0,60	-0,75
		Long-term	0,00	-1,00	-1,25
		Global	0,01	-2,00	-2,50
	-10bps	Short-term	0,00	-0,04	-0,05
		Mid-term	0,00	-0,06	-0,08
		Long-term	0,00	-0,10	-0,13
		Global	0,00	-0,20	-0,25
	-100bps	Short-term	-0,01	-0,40	-0,50
		Mid-term	0,00	-0,60	-0,75
		Long-term	0,00	-1,00	-1,25
		Global	-0,01	-2,00	-2,50

Ces résultats sont revus par le Comité Risques Structurels de taux et de change au niveau Groupe à fréquence trimestrielle et lors des Comités des risques propres à Société Générale SCF.

Par ailleurs, la sensibilité au risque de taux par transparence (entre les intérêts perçus sur les actifs reçus et les intérêts payés sur les obligations émises) fait l'objet d'un pilotage rapproché avec la mise en place du suivi de la marge d'intérêt présentée et revue lors des Comités des risques propres à Société Générale SCF.

5. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est mesuré à l'aide de « gaps » sur la base de situations « Actif-Passif » à production arrêtée pour reporter les « gaps » de liquidité au Groupe Société Générale. Un jeu de limites et seuils a été fixé par le Comité Financier du Groupe, sur le gap de liquidité statique par palier mensuel jusqu'à 12 mois, puis annuel jusqu'à 10 ans. Les seuils et les limites s'établissent selon le tableau suivant :

MEUR	Time bucket	EACH*		EUR	
		Limit	Threshold	Limit	Threshold
Min value	up to 3 months	(10)	0	(10)	0
	3 to 12 months	(10)	0	(10)	0
	1 to 5 years	(10)	0	(10)	0
	5 to 10 years	(10)	0	(10)	0
Max value	up to 3 months	50	40	1,750	1,400
	3 to 12 months	50	40	1,375	1,400
	1 to 5 years	50	40	50	40
	5 to 10 years	50	40	50	40

*Vision par devise

Les gaps de liquidité sont calculés mensuellement et revus par le département du contrôle des risques ALM de Société Générale et sont par ailleurs présentés et revus lors des Comités de risques propres à Société Générale SCF.

Au 31 mars 2023, aucun seuil n'a été dépassé compte tenu de l'adossement en maturité de l'actif et du passif de Société Générale SCF.

En vision par transparence, un pilotage du risque de liquidité est fait à travers les états réglementaires produits trimestriellement, à savoir :

- La couverture des besoins de trésorerie sur une période de 180 jours ;
- Le plan annuel de couverture des ressources privilégiées ;
- Ecart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs.

En complément du pilotage, une couverture des risques est également assurée par des mécanismes de protection tels que l'émission d'Obligations foncières au format « Soft Bullet* » et la mise en place d'une réserve de liquidité par Société Générale afin de couvrir les échéances d'obligations foncières ne bénéficiant pas de la possibilité d'extension de maturité d'un an.

*Format permettant la possibilité d'extension de maturité d'un an des obligations émises dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires et précisées dans la documentation contractuelle de l'émetteur.

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations Foncières émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 5 à l'instruction 2022-I-03 relative aux éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, les calculs prennent en compte le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 31 mars 2023 soit 0,63%.

Concernant les entrées de trésorerie, le total s'élève à 1 077 329 euros après application d'un taux de remboursement anticipé de 0,63%. Ce total se répartit en 878 810 millions d'euros de principal et 198 519 millions d'euros d'intérêts.

Concernant les sorties de trésorerie, le total s'élève à 206 573 millions d'euros.

Sur la période de 180 jours à partir du 31 mars 2023, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 29 470 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre.

VIII. Structure des échéances

Une présentation de l'ensemble des obligations foncières avec leur structure d'échéance dans le tableau ci-dessous :

Maturity Type	Isin	Settlement Date	Maturity Date	Extended Maturity Date	Outstanding in EUR
HARD BULLET*	FR0011280262	09/07/2012	09/07/2032	NA	150 000 000
	RCB01	07/05/2009	07/05/2029	NA	150 000 000
	FR0010959346	04/11/2010	04/11/2023	NA	70 000 000
	FR0011993765	25/06/2014	25/06/2028	NA	300 000 000
SOFT BULLET**	FR0012881878	05/08/2015	05/08/2033	05/08/2034	500 000 000
	FR0013121381	22/02/2016	22/02/2028	22/02/2029	50 000 000
	FR0013269537	21/07/2017	21/07/2025	21/07/2026	500 000 000
	FR0013269529	21/07/2017	21/07/2026	21/07/2027	500 000 000
	FR0013269552	21/07/2017	21/07/2027	21/07/2028	1 000 000 000
	FR0013487279	25/02/2020	26/02/2029	26/02/2030	750 000 000
	FR0013487329	25/02/2020	25/02/2031	25/02/2032	500 000 000
	FR0013487287	25/02/2020	25/02/2030	25/02/2031	750 000 000
	FR0013526407	28/07/2020	28/07/2026	28/07/2027	500 000 000
	FR0013526399	28/07/2020	28/07/2024	28/07/2025	500 000 000
	FR0013526431	28/07/2020	28/07/2032	28/07/2033	500 000 000
	FR0014004R98	27/07/2021	27/07/2024	27/07/2025	1 250 000 000
	FR0014004RB8	27/07/2021	27/07/2028	27/07/2029	750 000 000
	FR0014004RA0	27/07/2021	27/07/2025	27/07/2026	500 000 000
	FR0014004R80	27/07/2021	27/11/2023	27/11/2024	500 000 000
	FR0014008GS6	18/02/2022	18/05/2024	18/05/2025	750 000 000
	FR0014008GR8	18/02/2022	18/02/2035	18/02/2036	1 250 000 000
	FR001400EPK8	20/12/2022	20/06/2034	20/06/2035	500 000 000

*La maturité n'est pas prorogeable

**La maturité est prorogeable

Au 31 mars 2023, le recours à la prorogation de la maturité des émissions en vie n'a pas été activée.

A noter que pour les émissions émises avant le 8 juillet 2022, la prorogation est activée dans le cas de non-paiement de l'émission à sa date de maturité initiale.

Les conditions d'extension de maturité des obligations foncières émises à partir du 8 juillet 2022 sont fixées conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables (article R.513-8-1 du Code monétaire et financier) et précisées dans la documentation contractuelle de l'émetteur.

Par ailleurs, en cas d'extension de maturité, aucun impact sur les caractéristiques financières des obligations n'est à prévoir.

IX. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture correspond au quotient du total des éléments d'actifs financés qui, le cas échéant après pondération, sont inscrits au bilan de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat ou reçus en garantie en application des articles L.211-36 à L. 211-40, L. 313-23 à L. 313-35 et L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier par le total des ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier (ressources dites privilégiées) et par les coûts prévus de maintenance et de gestion. Il doit être au moins égal à 105% en application de l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

Le niveau certifié au 31 décembre 2022 est de 127,74%. Il convient de préciser que ce ratio a été établi selon les textes en vigueur à la date d'arrêté mentionné, sans application des coûts prévus de maintenance et de gestion.

Le 15 mai 2023